L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 11 MAI 1836.

POUR PRESIDENT,
M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :
RD. M. JOHNSON.

Le navire *Denmark*, est arrivé hier de Marseilles d'où il est parti le 24 mars Nous n'avons pu nous procurer des journaux, mais seulement une circulaire du [illegible] que l'on trouvera sous le titre *commercial*. On y verra que les cotons étaient recherchés.

INCENDIE AU LAC.

Nous apprenons avec regret qu'un incendie a eu lieu hier dans les établissemens du lac Pontchartrain. Aucune pompe n'étant placée dans ce village il a été impossible de donner des secours effectifs. L'établissement autrefois appartenant à M. Chapes et le nouvel hôtel de M. Giraudeau ont été entièrement détruits. On nous a dit que ce dernier édifice était assuré pour $20,000, mais qu'il en avait fallu 18,000 pour l'installer. Cette différence, jointe à la perte réelle des bénéfices pendant la saison actuelle est calculée à plus de 15000 piastres.

On donnera ce soir au théâtre de la rue St. Charles, pour le bénéfice de M. Montrésor, la première représentation de la STRANEIRA, musique du célèbre Bellini. On nous assure que cette pièce est montée avec le plus grand soin et que tout a été calculé de manière à offrir une soirée digne de nos *dilettanti*

QUIPROQUO.—Par suite des annonces publiées dans les journaux, une foule de curieux s'est portée hier au soir au théâtre d'Orléans pour y voir jouer le Pied de Mouton : mais par l'indisposition des machinistes et du régisseur, on a donné en remplacement,... ...le *pied de cochon*.

LES SEMINOLES.—Un exprès arrivé dernièrement à Tallahassee, Floride, y a rapporté que les Indiens Séminoles avaient fait de nouvelles irruptions dans le comté de Allachua. Comme de coutume ils volaient brûlaient ou détruisaient tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage.

Des nouvelles reçues à Pensacole de la Floride, annoncent que le 30 avril, une affaire a eu lieu entre les Indiens et un corps de troupes américaines composé des volontaires de l'Alabama et de quelques soldats du 4e. regiment d'infanterie. Ce corps revenait d'une expédition pour laquelle il était parti du fort Brooke : il se trouvait à 16 milles de ce fort, lorsqu'il fut attaqué [redacted] d'Indiens, qui lui tua de 4 à 5 hommes et [redacted] plusieurs autres.

[redacted] lisons dans la *gazette* d'Apalachi[redacted] deux accidens survenus aux bateaux [redacted] *Versailles*, tous les deux partis du [redacted] Le premier faisait route pour Co[redacted] illes au dessous d'Ochesese on [redacted] pris à la chambre de compa[redacted] efforts du capitaine et de [redacted] eloppèrent avec une telle [redacted] tes le pont supérieur, [redacted]. Le vent qui soufflait avec violence r[redacted] aines toutes les tentatives qu'on fit pour arrêter les progrès de l'incendie. Les passagers, à l'exception d'un seul parvinrent à se sauver, les uns dans le canot, les autres en se jetant à l'eau pour gagner le voisinage. Une négresse qui avait employé ce dernier moyen se noya malgré tous les efforts qu'on fit pour la sauver. Les passagers perdirent presque tout leur bagage. Le bateau et la majeure partie de la cargaison n'étaient pas assurés.

Le second steamer, le *Versailles*, chargé de coton et faisant route pour St. Joseph, frappa contre un chicot en doublant une pointe du bayou, et coula presque instantanément. La cargaison n'était pas assurée; elle est entièrement perdue. Il paraîtrait qu'il n'y a pas eu d'accident parmi les passagers ou l'équipage.

La vente des terrains situés sur la baie d'Apalachicola a commencé sous les plus brillantes auspices; environ le tiers de tous les lots a été adjugé et a produit une somme de $468,155. 1280 pieds de face aux wharfs ont été vendus $113,500. On suppose que les propriétaires retireront un million et demie de toute la propriété.

La gazette d'Apalachicola dit que ces ventes se sont faites de bonne foi et qu'un grand nombre des acquéreurs commenceront à bâtir aussitôt que les ouvriers auront été engagés; quelques uns des adjudicataires des lots de la façade ont déjà contracté pour la construction de 80 magasins, à l'épreuve du feu, de 30 *pieds* de face sur 80 de profondeur, lesquels devront être achevés dans le cours de l'année prochaine. On a également contracté pour la construction des wharfs. L'ouvrage devra se faire sous la direction du Conseil de Ville. Un réglement adopté, dont nous approuvons la sagesse, ordonne qu'aucune bâtisse ne pourra être élevée sur les wharfs.

Marine des Etats-Unis.

La corvette de guerre Vandalia est arrivée à Pensacola le 6 du courant, en 4 jours de Tampa bay, elle n'y a apporté aucune nouvelle additionnelle du siège de la guerre. Les officiers et l'équipage se portaient tous bien.

La corvette St. Louis a mis à la voile le même jour.

TEXAS.

Des lettres arrivées en ville et expédiées de la baie de Galveston, confirment la nouvelle de la victoire remportée par Houston et sa petite armée sur les troupes de Santa-Anna. De sorte qu'au point où se trouvent actuellement les choses, il n'est plus permis de douter du succès de la cause des Texiens.

Des rapports qui sont parvenus à notre connaissance annoncent cependant qu'une autre affaire, (et sans doute celle-ci sera la dernière, si toutefois elle a lieu) a dû être engagée entre les forces générales de la colonie, et le gros corps de l'armée mexicaine commandé par le général Urrea. Nous devons néanmoins présumer que la victoire restera aux Texiens, car le résultat de la défaite de Santa Anna aura sans doute donné aux patriotes une grande confiance dans leurs opérations subséquentes, en même tems qu'elle les animera d'un courage et d'une fermeté dont rien au monde ne pourra triompher. D'un autre côté, la nouvelle authentique de la ruine d'une division entière des forces mexicaines, devra produire sur Urrea et ses troupes un effet bien contraire. Ne craindront-ils pas d'aller s'engager contre des hommes décidés à mourir jusqu'au dernier plutôt que d'abandonner leurs foyers et la cause qu'ils ont juré de défendre? Assurément le général fera quelques réflexions avant que d'en venir à des mesures décisives : qui sait même s'il ne jugera pas plus convenable d'entrer en arrangemens avec les colons ; ou bien s'il ne sera pas appelé ailleurs pour se mettre à la tête d'un parti dans le cas où quelque révolution menacerait d'éclater dans le sein de la République.

Les premières nouvelles reçues nous apprendront jusqu'à quel point nos soupçons peuvent être fondés.

En attendant, ce qu'il y a de positif, c'est que Santa Anna, Co., Almonte et d'autres officiers, ainsi que tout ce qui reste de la division du Nord sont au pouvoir des Texiens. Plusiers des passagers arrivés hier, et qui se sont trouvés au camp de Houston, ont dit avoir vu Santa Anna en personne et les différens chefs faits prisonniers. Les lettres reçues le mandent aussi.

Parmi les documens que nous publions se trouve une lettre qui nous a été adressée par M. Baradère, notre correspondant du Texas; elle est datée du 26 avril; M. B. n'avait encore rien appris de positif sur la bataille qui avait été livrée; cependant la nouvelle était parvenue jusqu'à lui de la défaite du général en chef. Nos lecteurs jugeront par eux mêmes si cette lettre qui est écrite par un homme dont nous connaissons la véracité peut être interprétée de manière à faire croire au succès de la cause texienne. Ce document contient en outre des détails vraiment intéressans sur les catastrophes survenues dans l'armée des Texiens par suite de l'inhabileté et de l'indécision des chefs qui la commandaient.

Nb. Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons obtenu une seconde lettre de M. Baradère datée du 26, confirmant la nouvelle de la prise de Sta. Anna. Nos lecteurs la trouveront immédiatement après la première.

M. BAYON, rédacteur de l'*Abeille*.
Galveston Island, le 26 avril 1836.

Mon cher ami,

Je vous écris sous une mauvaise tente que je partage avec le vice-président de notre malheureuse république et entouré par une population désolée qui, après mille dangers et des peines incroyables, ont pu se réfugier dans une île déserte et se soustraire à la mort que les femmes, les enfans ne peuvent pas même éviter si la surprise ou la nécessité les met à la discrétion du soldat mexicain.

Nous sommes ici 500 personnes dont le tiers peut porter les armes ; aujourd'hui nous expédions pour la Sabine les femmes et les enfans afin d'éviter un grand désastre dans le cas peu probable où les Mexicains viendraient nous forcer dans ces retranchemens. Je n'ai pas besoin de vous dire que toutes ces familles se trouvent ici dans le plus grand dénûment : le fruit de 15 ans de travail a subitement disparu pour elles. La plupart de ces familles n'ont eu que le temps de fuir dans les bois avec leurs enfans, et ce n'est qu'après une série de misères incroyables qu'elles ont pu se mettre à l'abri de la férocité des vandales Mexicains. Les pertes de tout genre que cette population laborieuse a éprouvées doivent se monter à une somme énorme : la difficulté des transports, les grandes distances à parcourir, la rapidité des marches de Santa-Anna et la terreur que ses premiers exploits ont jetée dans la nation ont forcé les populations à se ruer les unes sur les autres à travers les forêts et les marais vers le territoire américain. Le récit des misères particulières dont j'ai été le témoin formerait un tableau à faire saigner les cœurs les plus endurcis. Tous ces malheurs sont d'autant plus déplorables qu'ils ne sont point le résultat de la valeur de Santa Anna ni de la lâcheté ou de la faiblesse des Texiens, mais bien de l'ineptie et de la stupidité des chefs qui président aux destinées du Texas. On ne peut pas se faire une idée de l'irrésolution, de la faiblesse, de la divergeance de contradictions qui signalent tous les mouvemens de notre gouvernement ; le seul homme capable, M. Zavala, vice président a été obligé de donner sa démission pour ne pas partager la responsabilité de leurs actes. Le brave Travis n'eût pas péri sans l'apathie bien criminelle des gouvernans qui renvoient toujours au lendemain ce qu'il faudrait faire sur le champ. Enfin pour le plus grand malheur des Texiens, les hommes à grand caractère, et à énergie manquent au pays : ainsi ce ne sont point les élémens de la victoire qu'il faut aux Texiens dont le courage est admirable, mais de bons généraux des officiers instruits et surtout une tête dirigeante. Le président actuel est un honnête homme, de mœurs douces, d'une grande probité. mais les soins qu'il prodigue à sa femme lui font oublier les intérêts du pays; et d'ailleurs étranger aux grandes crises qui agitent le pays, il reste comme étourdi dans sa tente, incapable de donner des ordres énergiques et suivis, et comme désespérant du salut commun. Voilà ce qui se passe à Galveston Island où nous sommes retranchés. Hier, pendant qu'on délibérait pour savoir s'il fallait encore fuir, des lettres de l'armée sont venues nous apprendre que les soldats avaient *forcé* Houston à se battre et que l'on avait écrasé la petite armée commandée par Santa Anna en personne après lui avoir enlevé ses canons. Après l'action Santa Anna s'est enfui dans les bois où il se retrancha et où il a dû être atteint. Un de ses courriers que l'on a intercepté réclamait de prompts secours du général Cos: sa position en effet est affreuse et il ne peut échapper à une ruine complète et il sera pris lui même si dans ce moment on met à profit les chances heureuses que l'on doit à sa témérité. Hier, 100 volontaires sont partis d'ici pour aller renforcer Houston Aujourd'hui 100 autres volontaires sont entrés dans la baie et 600 sont attendus. La ruine de l'armée Mexicaine n'est pas douteuse, mais ce que l'on fait aujourd'hui on le pouvait faire sur le Colorado, et le pays ne serait pas ravagé et brulé. Mais comme je l'ai dit, le peuple texien est mal dirigé ; sa valeur est restée morte jusqu'à ce que l'incendie a été général. Il faut aussi avouer que le grand mépris qu'ils avaient pour les armes mexicaines a contribué à alimenter leur indécision et leur apathie

Le désordre de cette lettre vous prouve combien je suis gêné dans mes travaux littéraires ; je vous ai cependant écrit par toutes les occasions et surtout par la poste de terre qui n'a pas été très fidèle, car j'ai appris que les agens mexicains avaient recueilli toutes les lettres.

Votre ami, BARADERE.

GALVESTON, 26 Avril.

Mon cher ami,

Le général Houston vient de remporter la victoire la plus complette qui soit inscrite dans les fastes de l'histoire ; à la tête de 600 Texiens seulement il a attaqué Santa Anna qui commandait 1400 Mexicains, et après deux heures de combat toute l'armée de Santa Anna était anéantie ou prise. Santa Anna et tout son état major ont été faits prisonniers et vont arriver ici dans le bateau à vapeur. Santa Anna a été pris pendant sa fuite vers Harisbourg, auprès d'un petit bayou. C'est le fils de M. Zavala qui l'a reconnu; en arrivant dans la tente de Houston il s'est écrié: "vivent les Texiens!" 300 Mexicains sont restés sur le champ de bataille, 300 ont été blessés et tout le reste pris avec leurs chevaux, bagages, &c. Les Texiens n'ont perdu que 7 hommes mais Houston a été blessé. Vous voyez que ma prédiction s'est accomplie—le Texas est maintenant délivré et le Mexique n'aura plus envie de venir nous inquiéter : le général Cos a été tué.

Voilà le triomphe de la déroute que nous venons de recevoir, et aujourd'hui même nous remontons le St. Jacinto. MM. Zwala et Barnett partent à l'instant pour Harisbourg afin de régler le sort des prisonniers qui resteront en ôtage pendant long-tems.

Les familles retournent dans leurs habitations; tout est dans la plus grande allégresse. Cette nouvelle nous est arrivée ce matin après une nuit affreuse—nous avons été inondés par des torrens de pluie et nous sommes encore occupés à sécher nos hardes.

Adieu, tout à vous,

BARADERE.

Extrait d'une lettre du Président du Texas, adressée au colonel Robert Triplett, datée
PORT GALVESTON, 29 avril 1836.

Mon cher Monsieur,

Assurément vous aurez entendu parler de la victoire brillante et décisive qui a été remportée, le 21 du courant par le général Houston, sur Santa Anna et ses troupes. Santa Anna, les généraux Almonte, Cos et quelques autres officiers, ainsi que cinq ou six cents de leurs soldats ont été faits prisonniers. L'ennemi a en outre perdu six cents de tués et 30 officiers qui sont restés morts sur le champ de bataille. Notre perte s'élève à 7 hommes de tués et un de blessés. Notre pays a été ravagé, il est maintenant privé de toute espèce de provisions. Ma famille habite une tente à la baie de Galveston.

C'est à la hâte que je vous écris.
(Signé) DAVID G. BURNET.

ANECDOTES SUR LA CAMPAGNE DU TEXAS.
Bravoure de Santa Anna.

Après l'issue de la bataille qui e t lieu dans les environs de Harrisbourg, entre les troupes du général Houston et l'armée mexicaine, Santa Anna, défait chercha son salut dans la fuite. Il fut poursuivi par deux Texiens qui réussirent à s'emparer de lui dans un petit bois voisin du lieu de l'action. Le général mexicain était déguisé : on ne le reconnut pas pour être le commandant en chef des forces ennemies, d'ailleurs nil'un ni l'autre des Texiens ne l'avait jamais vu auparavant. Santa Anna leur demanda grâce pour ses jours ; il ôta sa ceinture qui contenait 200 doublons et la leur offrit pour le remettre en liberté. A cette somme, il voulut ajouter un superbe brillant qu'il détacha de sa chemise. Or ni le diamant ne purent corrompre les deux Texiens ils repoussèrent avec horreur le présent qui leur était offert et conduisirent le prisonnier dans la tente du général. Ce fut là que le jeune Zavala le reconnut, et le désigna aux autres comme étant le président de la république;—ce fut alors aussi, qu'il poussa la pusillanimité jusqu'à crier : ' vive le Texas ! et cependant il avait juré la mort du dernier Texien !....

CONTRASTE.—Les Mexicains ont suivi comme règle invariable dans leur plan de campagne de faire égorger tous les ennemis qui tomberaient en leur pouvoir; c'est comme le sauvage du Canada qui pour avoir un fruit coupe l'arbre Plus philosophes, plus humains, plus industrieux, les Texiens font travailler leurs prisonniers à réparer les désastres de la guerre, et à bâtir des fortifications pour les mettre à l'abri des attaques subséquentes. Les 100 prisonniers Mexicains conduits à l'île de Galveston sont employés à y construire un fort.

AUTRE CONTRASTE—400 Texiens après cinq jours d'assaut ont réussi à s'emparer de la forteresse de l'Alamo contre mille à douze cents Mexicains qui la défendaient sous les ordres du général Cos. La garnison entière capitula aux conditions qu'on leur imposa. Au retour de l'armée de Santa-Anna, 2500 hommes de ses troupes reçurent la mission de reprendre la forteresse ; l'assaut dura 14 jours. Le nombre de Texiens qui gardaient la place, s'élevait à 180 hommes. Au 14e. jour, lorsque l'escalade eut lieu, on ne trouva dans le fort que sept soldats blessés et incapables de tenir le siège plus long-tems: leurs camarades étaient tous morts à leurs côtés. Il ne restait plus de provisions aux survivans ; ils avaient en outre tiré leurs dernières cartouches. Ces deux faits d'armes passeront sans doute à la postérité avec autant d'éclat que la défense des Thermopiles.

FANNING & BOWIE—La bravoure de ces deux chefs Texiens sera citée par le siècle actuel et les générations futures. Comme Murat, le premier s'élançait quelquefois dans les rangs des ennemis il tombait sur eux à coups de crosse de carabine, lorsqu'il ne voulait pas se donner la peine de charger son arme terrible. Comme Bayard, le second après avoir reçu de nombreuses blessures s'asseyait au pied d'un arbre et menaçait de son arme quiconque avait l'audace de vouloir s'approcher de lui. L'un et l'autre sont tombés victimes de leur courage impétueux ; le premier après la prise de Goliad, dans l'affaire de la grande prairie: le second sous les murs de l'Alamo. Deux hommes d'une aussi grande valeur seront sans doute regrettés de tous ceux pour qui la gloire est quelque chose.

Nous citerons à propos de Bowie un fait qui nous a été raconté par un témoin oculaire :

Au premier siège de Bejar, les Mexicains firent une sortie contre les troupes texiennes qui se trouvaient dispersées sur plusieurs points pour livrer l'assaut à la citadelle. Bowie était présent. Pendant l'action il reçut sept balles à la cuisse. Il se trouva seul pendant un moment; ses camarades s'étaient élancés au fort de la mêlée—Il fut tout à *coup* enveloppé par un parti d'ennemis d'environ 15 à 20 hommes. Seul, il résista au nombre des assaillans: assis et appuyé contre le tronc d'un arbre, sa carabine en main il les tint en échec pendant plus d'un quart d'heure, jusqu'à ce que quelques uns des siens qui arrivèrent inopinément forcèrent les ennemis à battre en retraite. Le Mexicains ont depuis lors qualifié Bowie du titre de *demonio* (démon) Cet officier était encore malade de ses blessures, lorsque Bejar fut repris par les Mexicains. Le brave fut assassiné dans son lit.

LE COLONEL CESPEDES.—Au nombre des officiers mexicains qui sont tombés au pouvoir de Houston, après la défaite de Santa Anna on compte le colonel Cespedes qui n'est connu jusqu'ici que par un fait d'armes : le voici.

A la prise de Zacatecas, dans la campagne qui a précédé celle du Texas, les officiers de l'armée libérale vinrent mettre bas les armes devant l'heureux vainqueur. Parmi ces officiers se trouvait un Anglais, connu par ses principes républicains et par une bravoure à toute épreuve. Aussitôt qu'il parut avec ses compagnons de revers, Cespedes l'apostropha de la manière la plus indigne et tirant son épée il la lui passa à travers le corps à trois ou quatre reprises et jusqu'à ce que le malheureux prisonnier eût cessé d'exister.

Les Texiens sont accusés par ceux qui ne les connaissent pas d'être de vrais bandits, des brigands consommés; ont-ils cependant terni les victoires qu'ils ont remportées par aucun acte de barbarie?—Ont-ils usé même de représailles envers ceux qui les avaient si indignement maltraités ? l'histoire leur rendra la justice qu'ils méritent.

Les compagnies d'assurances de cette ville nous ont transmis la copie de la lettre suivante pour être publiée.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 mai 1836.

A Monsieur A. J. Dallas,
Commandant les forces des Etats-Unis, dans le Golfe du Mexique.

Monsieur,

En conséquence de l'élargissement des officiers et de l'équipage de l'*Invincible* par le juge, et le capitaine Brown, commandant le dit bâtiment, et le capitaine Hurd commandant la goëlette armée *Brutus*, ayant déclaré à R. L. Robertson, inspecteur de trois bureaux d'assurances, conformément à son certificat pardevant l'Avocat Général du District des Etats Unis; que leur intention était d'endosser les régistres de tous les bâtimens américains qu'ils rencontreront hors de la juridiction des Etats-Unis, faisant voile pour un port quelconque du Mexique, leur défendant de continuer leur route, et que si après cette défense, continuant leur voyage, ils étaient rencontrés par un navire texien, ils seraient capturés et condamnés comme de bonne prise, et considérant que plusieurs bâtimens américains se chargent maintenant de riches cargaisons pour Tampico, et d'autres ports du Mexique, et et qui ont été assurés dans nos bureaux respectifs, nous prenons la liberté de demander que vous veuillez bien expédier un navire à la Balize, pour escorter les dits bâtimens à leurs ports respectifs de destination, et les capitaines seront requis de se trouver prêts à mettre en mer, de cette date au 20 du courant.

Les bureau d'assurances ayant aussi donné des polices contre tous risques à un bâtiment ou des bâtimens maintenant dans un des ports du Mexique, ou revenant de ce port, dans la croyance que le pavillon américain sera respecté par les bâtimens texiens en croisière, et la prise du brick *Pocket* prouvant que le pavillon n'est d'aucune protection quelconque, ils prient qu'un navire national soit employé entre Tampico, Vera-Cruz, Matamoros et ce port, pour le transport des espèces et pour la protection générale de ce commerce de la plus haute importance pour cette ville et pour tous les E.-Unis; sinon nous serons assujettis à éprouver de très grandes pertes et à voir ce commerce totalement détruit. Nous invitons les négocians qui ont reçu les dites polices d'assurances de nos compagnies respectives, à mander immédiatement à leurs correspondans que tant que les difficultés actuelles existeront, ils ne doivent pas leur expédier une seule piastre, excepté par un navire national.

Nous sommes respectueusement,
Vos obéissans serviteurs

(Signé) TH. URQUHART,
Président de la compagnie d'assurances de la Nouvelle Orléans.

JOHN K. WEST,
Président de la compagnie d'assurance maritime et contre les risques du feu, de l'Etat de la Louisiane.

R. O. PRITCHARD,
Président de la compagnie d'assurance de l'Océan.

TH. BARRETT,
Président de la compagnie maritime de l'Atlantique et contre les risques du feu.

CH. HARROD,
Président de la compagnie d'assurances du Mississipi, de la marine et contre les risques du feu.

—On écrit de Francfort-sur-Mein, le 19 février : "Un mécontentement réel règne dans notre ville et y aigrit les uns contre les autres des esprits qui, dans leur intérêt commun auraient le plus grand besoin de s'entendre. D'une part les Francfortois ne font pas assez la part des circonstances qui doivent rendre naturellement un peu difficile la transition de la liberté commerciale au système prohibitif des douanes allemandes; d'autre part les commissaires de l'administration prussienne se montrent peut-être un peu exigeans, puisque dès le premier jour leurs invitations administratives éprouvent quelque résistance. La difficulté du moment existe dans la détermination du point d'arrêt qui doit séparer le passé de l'avenir. c'est-à-dire dans l'estimation de la taxe qui doit frapper les marchandises étrangères déjà entrées en magasin au moment où commence l'application de la nouvelle loi. La répartition de cette taxe ne pouvait s'opérer que proportionnellement à la quantité de marchandises possédées par chacun.

"Un appel public a été fait par la régence de la ville, afin que tout détenteur de marchandises eût à déclarer ce qu'il avait en magasin. Le montant général de ces marchandises, constaté par les entrées et les sorties notées par l'administration précédente, pouvait s'établir par approximation et à très peu de chose près. Cependant, soit par erreur de la ville, soit par fraude des détenteurs la différence entre ce qu'on croyait devoir résulter des déclarations et ce qui en résulte en effet présente l'énorme somme de 2 millions de florins (environ 4 millions 400 francs.)

"Comment sortir de ce pas difficile? La Prusse demande les vérifications à domicile, la ville les refuse, et pendant ces débats toutes les affaires commerciales sont interrompues. Une scène des plus vives a eu lieu, dit-on, entre le conseiller prussien et le premier bourgmestre de Francfort, M. Stapck, qui a répondu comme souverain et chef d'un état libre aux exigences de l'administration; après quoi des courriers sont partis pour Berlin, portant au gouvernement prussien les plaintes et les griefs de l'une et de l'autre partie."

—Au numéro 291 de la rue Saint-Jacques, vivait depuis plus de trente ans, dans une mansarde au cinquième étage, une vieille femme du nom de Tillard. Tout chez elle annonçait une profonde misère; elle se nourrissait mal et était mal vêtue. Pour éviter des dépenses que disait-elle, sa position ne lui permettait pas de faire, elle allait se chauffer chez ses voisins qui, par un sentiment de commisération, l'accueillaient à leur foyer, surmontant par égard pour ses quatre-vingt huit ans, le dégoût que leur inspiraient les haillons sales qui la couvraient.

La femme Tillard était très méfiante. Jamais elle ne recevait personne chez elle. Elle donnait ses audiences aux visiteurs sur le carré de son logement, après les avoir fait long-temps attendre ; car elle ne pouvait sortir de son modeste réduit avant d'avoir ouvert trois serrures et tirer les quatre verroux qui garnissaient sa porte à l'intérieur.

Depuis dix jours, la femme Tillard n'avait pas été vue dans la maison comme à l'ordinaire. Les voisins en informèrent hier M. Gourlet, commissaire de police du quartier de l'Observatoire, qui se transporta aussitôt sur les lieux pour faire ouvrir la porte, et bientôt il aperçut le cadavre de cette malheureuse, qui était asphyxiée. Déjà l'on a vait jeté dans un coin de la chambre les haillons infects qui couvraient les restes inanimés de la défunte, et l'un de ses vêtemens était livré aux flammes, quand une femme donna le conseil de fouiller les autres, soupçonnant qu'il pouvait y avoir quelques papiers secrets, soit dans les poches, soit entre l'étoffe et la doublure.

Ce conseil a été profitable pour les héritiers ; car on a trouvé, renfermés dans une boîte de carton, seize billets de banque de mille francs, et dix autres mille francs de valeurs sur la Banque de France.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Choctaw, Lawrence, New York, L H Gale.
Goël Chase, Chase, Mobile, S & J. P. Whitney.
Sloop Supply, Walker, Tampico, capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Whale, Paulding, des Passes, ayant mis en mer le navire Havre, les bricks Christine, Bouw et Jasper. Il a amené dans le port la barque C P Williams, le brick Nelson, les goëlettes Flash, Henry, Congress et Navarre.
Navire Denmarck, Blangs, de Marseilles.
Navire Grafton, Crowell, de Boston.
Navire Elizabeth Frith, Briard, de Philadelphie.
Barque C P Williams, Ashby, en 13 jours de Tampico.
Brick Calvin, Andros, de Tampa Bay.
Brick Nelson, Maybe, en 16 jours de Boston, avec de la glace.
Goël Henry, Grymes, en 8 jours de la baie Galveston.
Goël Navarre, Trowbridge, de Franklin, (Att.) avec du sucre et de la melasse.
Goël Congress, Galt, en quinze jours de la baie Galveston.
Goël Flash, Falvel, en 4 jours de la baie Galveston.
Bateau à vapeur Velocipede, Stanley, de St Martinville.
Bateau à vapeur Huntsville, Cresse, de Louisville.
Bateau à vapeur North Alabama, Kelly, de Louisville.
Bateau à vapeur Constitution, Allen, de Alton.

THEATRE ST. CHARLES.

M. J. K. KENDALL, Professeur de clarinette, artiste du théâtre St. Charles, a l'honneur d'informer le public que son bénéfice aura lieu jeudi soir, 12 mai. Un programme sera préparé, dont le bénéficiaire espère que les amateurs de musique seront satisfaits. M. Kendall est heureux de pouvoir annoncer que l'élite entière des artistes de cette ville lui ont offert leurs services en cette occasion.

La liste de location des loges est ouverte aujourd'hui. 11 mai—3

THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de M. MONTRESOR.
Mercredi, 11 mai,
1ère représentation de
LA STRANIERA, Opéra de Bellini.

La Straniera,	Signora Pedrotti
Isoletta,	Signora Marozzi.
Arturo,	Signor Montresor,
Valdeburgo	Signor de Rosa.

Dans l'Entracte,
Solo de Violoncelle, M. Alfred Boucher.
Solo de Trombone, Signor Cioffi.

Avis—Le navire Sarah, de Boston, décharge sa cargaison en face le poteau no. 45. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises. 11 mai

Le navire Ed. Bonnaffé, décharge en face le poteau no. 63. Les consignataires sont invités à recevoir leurs marchandises. Celles qui ne seront pas reclamées seront envoyées à l'entrepôt public. 10 mai

Les consignataires du navire EDWIN, de Marseilles, sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, en face la rue de l'Hôpital.
Ceux qui n'ont pas encore fait leurs entrées sont requis de s'y prendre de suite; les marchandises qui ne seront pas retirées sous peu seront envoyées à l'entrepôt public. [10 mai—3] L. G. SASSINOT.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 mai 1836.

COTON.

407 balles	Mississipi	17 cts.
336 do	do	14½
82 do	do	18
41 do	do	17
587 do	Louisiane prix inconnu.	
1394		

Prix Courant des Cotons et des Produits.

10 MAI 1836

COTON	Choix	19 à 20
	Bon 1re. qualité	18 à 18½
	Dito 2de. dito	16½ à 17
	Moyen	15 à 16½
	Ordinaire	12½ à 14
SUCRE	Nlle.-Orléans	11½ 12½
	Blanc de Cube	14½ à 15
	Brud...dito	10½ à 11½
MELASSE		40 à 43
TABAC	1re qualité	8 à 00
	2de. qualité	7 à 00
	Croisé	6 à 00
	Cube	8 à 00
FARINE		6¾ à 6¾
PORC	Clair	point
	Mess	28 à 28½
	Prime	18 à 00
	Plat-Côté	8 à 8½
JAMBON	Fumé	12½ à 14
	Côtés	12 à 12½
	Epaules	8½ à 9
	Plat-Côtés	11 à 12
BŒUF	Mess	.013
	Prime	10½ à 11
GRAISSE		14 à 14½
MAIS		55 à 56
WHISKEY		35 à 38
TOILE	D'emballage	20 à 22
CORDE	D'emballage	12½ à 14
PLOMB		5½

MARSEILLE, 28 Mars.
(Par le Navire Denmark.)

Par notre revue ci-jointe, vous verrez que la position des cotons est avantageuse sur notre marché, et que tout ce qui parait est immédiatement enlevé. La cargaison du Paoli, seule qui restait en premières mains, vient d'être prise à 135, 137 50; ces prix sont élevés, mais ils ne peuvent offrir aucune marge pour transmettre des ordres sur votre place à 15 et 16 cents.

L'on continue à faire des envoi de vins pour votre marché malgré nos prix élevés. Nous craignons que ces expéditions ne rencontrent pas très-bien et préférons être sans intérêt dans des vins payés ici 65 fr.

Prix de la Place—Coton, Mobile, Alabama et Tennessee, 115 à 150; Georgie et Caroline (Uplands) 115 à 145; Nlle. Orléans 115 à 150; Virginie 115 à 140; Egyptien 157 50 à 172 50; Levant 100 à 115 ; droits payés.

Douves—De pipes 24 à 33; de boucauts 22 à 24; de barril 14 à 16; bois de campêche 7 à 7 25; Brandy 28 à 30 degrés pour le Mexique 40 à 50.

Compagnie de Navigation d'Orléans,
9 mai 1836.

IL est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 180, rue du Bassin, mercredi 25 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.
Par ordre de la cour,
11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

PYROTECHNIE,—Rue Baronne, dans le terrain du Gouvernement.
Grand feu d'artifice, au bénéfice de Bantain, ex artiste du Théâtre Français de la Nouvelle-Orléans
Ce feu composé à grand frais par M. Bantain, en l'honneur de la Légion Louisianaise et des vainqueurs de la Floride sera exécuté dimanche, 15 mai. Ce superbe feu sera terminé par une grande gloire de feu autour de laquelle on lira 'Honneur à la Légion Louisianaise;' au milieu de cette gloire on verra apparaître l'Aigle américain tenant une foudre, de chaque côté seront élevé deux belles colonnes surmontées d'un globe de feu, sur lequel on lira: "Vive la Légion et vive les Volontaires." Une musique harmonieuse exécutera des morceaux choisis des meilleurs auteurs. Une jolie enceinte sera réservé pour les dames. L'affiche du jour donnera les détails.
Les personnes qui désireraient avoir des billets d'avance peuvent s'adresser chez M Aury au café du Théâtre d'Orléans et chez M. Morle, au café au coin de la rue St. Louis, en face la Bourse. 11 mai—4

Coqs de combat de la Havane.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs le coqs, qu'il vient d'arriver de la Havane avec 5 superbes coqs, qu'il offre en vente. S'adresser rue Toulouse, encoignure Bourbon
11 mai—3 T. C. DUMAS.

AVIS.—[illegible] quelques droits au réglement général ou compte (général average) établi pour le steamer Velocipede, capt. Stanley, sont invités à présenter dans le délai de trois jours à partir de la présente publication, sous peine de se voir exclus du bénéfice du dit réglement.
11 mai—3 Wm. Y. LEWIS, notaire.

DRAPS Mérinos pour l'été.—3 caisses, en dé[illegible] des navires Nashville et Arkansas, à vendre par
11 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

AVIS—Chevalier, peintre et marchand de papiers peints, a l'honneur de prévenir le public, ainsi que les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, et celles qui désireraient l'employer, qu'il a transporté son atelier et magasin, rue Chartres no. 173, encoignure Jefferson, maison Guilhèse. Il a un très bel assortiment de papiers, il se charge du collage, de la peinture des maisons et de toutes les ouvrages en général 11 mai—6

TOILES—10 balles toile à draps, 5 do coutils, 5 do lispers, 3 do lacons, 3 do dowlas, en débarquement du navire Echo, de Liverpool, à vendre
C G. ALLHUSON,
11 mai no. 57, rue Tchoupitoulas.

MOUCHOIRS VENTIPOLLAM—5 malles, mouchoirs de première qualité, dessins tout nouveaux, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par WM. G HEWES & Co.
11 mai no. 47, rue du Camp.

IL sera vendu le mardi, 24 mai courant, par J. B. Blache, à son magasin d'encan, rue Conti, un superbe assortiment de linge d'hommes et de femmes abandonné par A. Ratti & Pico à leurs créanciers.
A. BORDERES, Syndic,
par CHS. FORCADE.
11 mai—3 F. VERRIER, syndic.

PERDU—Hier matin, à bord du steamer Moravian, un petit portefeuille contenant divers papiers et une traite sur John Bellow, en date du mois de mars ou d'avril 1836, pour la somme de cinq cent piastres, payable à présentation, en faveur de Hugh Graham Le public est prévenu de ne pas accepter ni négocier ladite traite, attendu que paiement en a été arrêté
11 mai—3 HUGH GRAHAM.

Richard Salter contre John Arrowsmith.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 13 juin prochain, à une heure de relevée:
Le chemin à coulisse, dans le 2ème district, de la rue d'Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant.
11 mai FRED. BUISSON shérif

COUR DE PAROISSE—Augustin Lara contre Samuel Halen—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, au magasin du shérif, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, à midi.
Divers acticles, consistant, savoir : armoires, tables, garde-feu, chenets, tapis, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
11 mai FRED. BUISSON, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. ——V. Grosjean contre ses créanciers. —Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Toutes les personnes y intéressées auront à déduire leurs raisons dans le délai de dix jours de la publication du présent ordre pourquoi le tableau de distribution enrégistré dans cette affaire par le syndic ne serait pas homologué et approuvé, et le syndic autorisé à répartir les fonds aux créanciers conformément au dit tableau.
Extrait des minutes—Bureau du greffier.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1836.
11 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8821—Pierre Casanave contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, sur motion de John Culbertson, avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable sera tenue en cour, mardi 31 mai, et en attendent toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Extrait des minutes. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.
11 mai—3,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 6923—Ch. F. Coulon Jumonville contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Les personnes y intéressées auront à déduire leurs raisons dans le délai de dix jours de la publication du présent ordre, pourquoi le tableau final de distribution enrégistré dans cette affaire ne serait pas homologué et approuvé, les fonds distribués conformément et le syndic déchargé de toute responsabilité.
Par ordre de la cour. Bureau du greffier. Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.
11 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

DECOUVERTE IMPORTANTE.—*Guérison radicale de la maladie vénérienne en 6 jours.*—Les dernières expéditions militaires de l'Egypte, en ouvrant à nos relations commerciales l'intérieur de l'Afrique, nous font connaître le suc végétal de Baby. Ce suc végétal est célèbre et en grande vénération parmi les peuples à demi sauvages du pays qui le produit. Quelques Européens au service du Pacha, qui avaient pénétré jusqu'à Sennaar, à leur retour au Caire, en distribuèrent à des militaires de l'armée de Nubie, et ses effets furent si souverains, les guérisons si promptes, qu'on le célébra bientôt avec enthousiasme. Plus tard, les docteurs Barpher et Polivan entreprirent de pénétrer jusqu'à Sennaar. Ils y firent connaissance de Baby, médecin africain, qui leur fit connaître le suc qui a reçu son nom parmi les étrangers. Les effets de ce médicament répondirent avec succès à tout ce qu'on avait dit de merveilleux de ses propriétés. Il fut recommandé comme une extraction végétale, douée d'une action énergique et spécifique pour détruire, dans les cas les plus difficiles et en peu de jours, le virus vénérien, et faire cesser les vives douleurs qui l'accompagnent. Par le moyen de ce remède on peut se traiter de la manière la plus secrète et la plus prompte et vaquer aux affaires habituelles, sans en éprouver le moindre inconvénient. Le seul dépôt du suc végétal de Baby est chez les soussignés. Il y est vendu accompagné d'une explication sur la manière de s'en servir, qui est simple et facile.
11 mai—6 [illegible] & POUVERIN, [illegible] Royale et Dumaine.

A VENDRE—700 quintaux bois de Campêche, reçus par le brick Emilia, venant de Campêche, et à vendre par [illegible]
10 mai—6 no. 56, rue St. Anne.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

LA Compagnie montera à cheval dimanche, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous ; uniforme d'été.
Par ordre du capitaine.
ED PLANCHARD.
11 mai maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval dimanche 15 du courant, et se réunira sur la place du Cirque, à 8 heures et demie précises du matin, tenue d'été.
Par ordre du commandant.
A. LABOURDETTE,
11 mai maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, veste bleue, pantalon blanc. Par ordre du capitaine.
A. SCHREIBER,
9 mai adjudant major.

GARDES D'ORLEANS, Attention!—Les deux compagnies prendront les armes dimanche, 15 du courant, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'inspection—équipement complet, habit bleu, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
10 mai C. MASSIEU, sergent.

VOLTIGEURS, Attention.—La compagnie prendra les armes dimanche 15 courant, à huit heures du matin. Rendez-vous lieu ordinaire, équipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
M. ROUDEZ,
11 mai sergt. major.

CAZADORES DE ORLEANS.

La compañía se reunirá el martes 10 del corriente, à las 7 en punto de la noche, en la calle de Sn Felipe, [sitio de costumbre] para tratar asuntos interesantes y elegir un sargento. Y el domingo 15 del corriente, à las 8 1-2 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de inspeccion.
De orden del capitan.
9 mayo José M. BUSTAMANTE, sarg. 1o.

CARABINIERS D'ORLEANS.—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 15 courant, à 9 heures précises du matin, habit bleu, pantalon blanc. pour revue d'inspection. Par ordre du capitaine.
LOUIS EGLOFF,
11 mai sergt. major.

AVIS.—Le soussigné, seul propriétaire prévient le public en général de n'empiéter en aucune façon sur aucune partie d'une terre située sur la rive Orientale de la Baie de la Mobile, dans le Comté de Baldwin, bornée au nord par le bayou Valant, à l'ouest par la baie de la Mobile, au sud par le bayou frais (Cold Water Creek), et à l'est par des terres dont les propriétaires sont inconnus.

La dite terre renferme les écors rouges (Red Bluffs) et la partie à l'est de la baie de la Mobile, et l'endroit où l'on a l'intention de construire la nouvelle ville d'Alabama.

Quiconque s'établira sur la susdite portion de terre, sera poursuivie selon toute la rigueur des lois, et sans égard aux personnes.
LOUIS DE FERIET.
Nouvelle Orléans, le 11 Mai, 1836. 5 f.

LA Banque de l'Union de la Louisiane contre Jean Emile Fleury.—En vertu d'un writ de fieri facias et en conformité d'un jugement rendu dans la même affaire par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique sur la propriété occupée par le défendeur sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, le 16 du mois de juin prochain, 1836, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite et hypothéquée en faveur de la dite Banque, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir :

Un certain lot ou portion de terre situé et étant dans la paroisse de Jefferson dans l'Etat de la Louisiane, mesurant 2 arpents de face au fleuve Mississipi, avec une profondeur de 55 arpents et contenant 110 arpents de superficie, formé d'un côté par les terres de Wm. Brown et de l'autre par celles de N. B. Le Breton, ensemble avec la maison, l'hôpital, les cabannes à nègre, le moulin à scie, les magasins, les charrettes, les trays, les instrumens aratoires, les chevaux et mulets et bêtes à cornes, et généralement quelconque les bois de construction, bâtisses, établissements et tout ce qui peut y appartenir et aussi les esclaves ci-après dénommés ; savoir :

Louis, âgé 1 30 ans; Simon, âgé de 37 ans; Tony, âgé de 25 ans; N[illegible], de 37 ans; Tom, de 30 ans; Fryles, de 23 ans; Washington, de 18 ans; Stiven, de 33 ans; Moses, de 24 ans, Jeanne, de 27 ans; Sally, de 33 ans; Ariane, de 25; Marie, de 27 ans; Jeannet, de 14 ans; Ned, de 20 ans; Dick, de 25 ans; Eliza ou Adeline, de 18 ans; les mêmes que tous les esclaves qui pourront être nés depuis que la dite hypothèque a été donnée en faveur de la dite Banque, le tout sera vendu pour payer et satisfaire la somme ci-après décrite savoir: onze mille quatre vingt quatre piastres, avec intérêt à dix pour cent par an, sur la somme de sept mille huit cent trente piastres et soixante et quinze cents depuis le 4 février 1835, jusqu'à parfait paiement, et sur la somme de quatorze cent quarante huit piastres et soixante et quinze cents avec le même intérêt depuis le 4 mars 1835. Et sur la somme de deux mille cent trente sept piastres et cinquante cents avec le même intérêt depuis le 4 juillet 1835 jusqu'à parfait paiement, ainsi que tous les frais etc.
J. CHARBONNET, shérif
Conditions de la vente : comptant.
Paroisse Jefferson, 10 mai 1836. 11 mai

Daniel Murphy vs. Calvin Sawyer.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, le 10 juin prochain 1836, à midi, les propriétés ci-après décrites appartenant au défendeur, savoir:

Deux lots de terre étant et se trouvant dans la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les nos 21 et 22 sur un plan annexé audit acte passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, le 24 juillet 1835 Lesdits lots mesurant chacun trente et un pieds un pouce de face à la rue Coffee et cent trente trois pieds sept pouces de profondeur, pour payer et satisfaire la demande dudit plaintif comme suit, savoir: cent soixante piastres et soixante six cents deux tiers, avec intérêt depuis le 25 avril 1836, comptant, et deux pareilles sommes payables l'une le 25 avril 1837, et l'autre le 27 avril 1838, avec toutes les améliorations, droits et priviléges qui peuvent y appartenir
Paroisse de Jefferson, le 9 mai 1836.
11 mai JACQUES CHARBONNET jr., shérif

COUR DES PREUVES—Paroisse Jefferson—Succession de Pierre Volant Labarre—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique le mardi 24 mai courant, à 10 heures du matin, sur l'habitation appartenant à la succession de feu M. Pierre Volant Labarre, située à environ 8 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et du même bord du fleuve Mississipi, tous les biens meubles formant partie de la dite succession.

Se composant d'une machine à vapeur complette de Liverpool pour sucrerie, outils aratoires, chevaux, mulets, bêtes à cornes, meubles meublans, argenterie, linge de table vaisselle &c.
Paroisse Jefferson, 9 mai 1836.
11 mai DUGUE, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves —Succession de P. V. Labarre.—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, en date du 2 mai courant, j'exposerai en vente publique le lundi, 13 juin prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes, formant partie de la succession de Pierre Volant Labarre, décédé, savoir:

Douze Esclaves: Delphine, mulâtresse, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison; Esther, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison et couturière; Lucy, négresse âgée d'environ 30 ans, avec ses cinq enfans, Zephlora de 10 ans. John de 8 ans, Sainteville de 6 ans, Phrosine de 4 ans et Clarisse de 6 mois: Amadis, nègre créole, âgé d'environ 40 ans; Henry, nègre créole, âgé d'environ 17 ans; Sylvestre, nègre créole, âgé d'environ 36 ans et Sarah, négresse, âgée d'environ 17.

Aussi, 19 lots de terre formant l'habitation à sucrerie dudit Pierre Volant Labarre située en cette paroisse de Jefferson, à environ huit milles audessus de la ville de la Nouvelle Orléans et du même bord du fleuve Mississipi, ainsi que les édifices et améliorations qui pourront se trouver dessus, et plus amplement désignés sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, député, voyer de cette paroisse, en date du — et maintenant exposé à ladite Arcade de Banks

Conditions de la vente: Les esclaves à six, douze et dix huit mois de crédit; les lots de terre, un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans de jour de la vente, payables en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement, à compter de leur échéance dans le cas où ils ne seraient pas payés.

Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire, à la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs; les propriétés vendues ne seront livrées que lorsque les billets auront été fournis au notaire, néanmoins les esclaves seront aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication
11 mai F. DUGUE, juge.

COUR DES PREUVES—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Taylor, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Alexandre Kirkman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de W. G. Logan, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour,
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

BAINS POUR LES DAMES—A la demande d'un grand nombre de familles, les propriétaires des Bains de l'Arcade, rue du Camp, se sont décidés à tenter l'épreuve de consacrer cet établissement à l'usage des dames chaque lundi et jeudi de la semaine, à commencer de jeudi prochain, 12 mai, s'il y sont engagés. Les bains seront ouverts depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, exclusivement pour les dames. Après cette heure, les messieurs pourront se présenter pour prendre les bains comme à l'ordinaire. Les dames entreront par la porte particulière, près de la rue Poydras. Les propriétaires feront tous leurs efforts pour rendre les bains agréables et le plus grand decorum sera observé. Des femmes de chambre seront au service des dames; elles pourront toutefois amener leurs propres domestiques si elles le désirent. Prix d'un bain pour les dames, 75 cents.
10 mai—6

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix propre à la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.

Ventes à l'Encan.

PAR V. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 14 mai, à 4 heures du soir, à la résidence de John Tarbé, no. 177, rue Bienville, entre Bourgogne et Rempart, une quantité de meubles de maison et de batterie de cuisine, comprenant des sofas, commodes, bois de lit, tapis, tables à manger de à ouvrage, verrerie et fayance, ustensiles de cuisine, vases, pendules, &c &c.
Conditions: Sommes audessous de $100, comptant; de $100 ou audessus, à 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction. 10 mai 5

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 14 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, pour cause de départ, les esclaves suivants, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Manuel, nègre, âgé d'environ 30 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, bon charretier, très intelligent.
Henriette, négresse, âgée d'environ 28 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plissant passablement, cuisinière pour une petite famille, bonne marchande de lait et de légumes, domestique de maison.
Jacob, nègre, âgé d'environ 27 ans, depuis 10 ans dans le pays, laboureur, bon charretier.
Clarisse, négresse, âgée d'environ 19 ans, parlant anglais et français, depuis cinq ans dans le pays, cuisinière pour une petite famille, bonne blanchisseuse et repasseuse, plissant passablement, bonne domestique de maison.
Conditions—6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai

PAR M. BARNETT, SR.

IL sera vendu, le Jeudi 12 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis,
Trente terrains de valeur,
situés sur l'ancienne habitation Guéno, près des chemins du Bayou et de Gentilly.
Ces terres, dont une partie est en culture, sont destinées à prendre une grande valeur par l'ouverture de la rue de l'Esplanade et des grands travaux qui s'opèrent sur le Canal St. Bernard
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque.
L'acte de vente chez Octave De Armas, notaire public.
Le même jour, il sera offert 28 autres terrains provenant de la même habitation.
Conditions : à la vente. 10 mai—3

PAR P. A. GUILLOTTE & M. BARNETT, Sr

Il sera vendu, 13 mai, à 10 heures du matin, au magasin dit Des Trois Sœurs, au coin des rues du Camp et Julie,
23 belles mules nouvellement arrivées du Mexique,
60,500 boisseaux sel des Iles Turques
200 sacs sel de Liverpool,
2000 charretées sable de rivière,
2000 yards toile à emballage,
50,000 pieds bois de charpente,
50 cordes bois chêne,
500 barils charbon de bois,
50 balles foin,
24 paires vis en bois; étaux convenables aux planteurs de coton.
Aussi—Une quantité de planches, etc. 10 mai—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Jeudi 19 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :
Trois maisons et terrains ci après décrits et divisés d'après le plan déposé à la Bourse, savoir :
Le no. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Cascalvo entre les rues Montégut et Clouet, sise sur un terrain mesurant 42 pieds de face sur 73 pieds de profondeur.
Le no. 2—Une maison attenante à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds 10 pouces de face, sur 73 pieds de profondeur.
Les deux maisons ci-dessus sont composées de 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté, les façades sont faites en mûrs de 8 pouces massif, avec une corniche enduit en cyman idrolique, le tout parfaitement conditionné et neuf ;—de plus, une cuisine en bois de 4 appartemens, 2 cheminées à feu et un puit en briques, les fausses des latrines sont aussi en briques.
Le no. 3 attenant au no. 2, mesurant environ 48 pieds 1 pouce de face, sur environ 159 pieds de profondeur, mesure américaine, avec la maison qui est dessus, composée de 4 appartemens de 17 pieds de large, sur 18 pieds de profondeur, avec galerie et 2 cabinets, un escalier pour monter au grenier et une dépense au dessous, les deux appartemens de face à la rue sont plafonnées en plâtre et une très jolie corniche et rosasse; les appartemens sont tapissés sur toile en papier très distingué ; dans la cour une cuisine de 53 pieds, composée de 5 appartemens et une écurie dont dans le même corps de logis il y a 2 chambres à feu, un hangard dans le fond de la cour de 48 pieds 1 pouce de long, sur 17 pieds de large, une remise pour loger une voiture et un poulailler, et plus un petit jardin pour l'agrément de la maison.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 mai—4

VENTE MAGNIFIQUE.
(Sans réserve.)
PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI prochain, 11 du courant, à 11 heures du matin, au No. 110, rue de Chartres, ci-devant occupé par Tricou, Domingon & Canonge,
Une collection nouvelle et nombreuse de magnifiques peintures à l'huile d'artistes Italiens, Flamands et Américains, tous très distingués par leur mérite, parmi lesquels se trouvent une superbe Magdeleine peinte par le célèbre Calisto da Sodi; deux superbes statues de Bersolino; pendules magnifiques dorées et en bronze, vases, tables, consoles françaises avec le dessus en marbre d'Italie et d'Egypte ; boîtes à musique, glaces garnies en coquillage &c. &c.
Ces objets ont été importés d'ordre et pour M. Vito Viti, qui a l'honneur d'inviter les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, à venir examiner ces objets qui sont réellement magnifiques, et quelques-uns des premiers artistes d'Europe.
Conditions : Audessous de $100, 4 mois; au dessus de $100, 6 mois au dessus de $500, 12 mois de crédit en crédits endossés à la satisfaction du vendeur 10 mai

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu vendu le samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, savoir:
1. Un terrain situé dans le carré de cette ville, rue Jefferson entre les rues Chartres et Levée, mesurant 30 pieds de face sur 66 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble le magasin à trois étages et autres dépendances dudit terrain; ce terrain sera en outre vendu avec tous les droits qu'il peut avoir à un passage commun désigné sur un plan figuratif dudit terrain dressé par Depouilly le — mai 1836, qui sera exhibé au moment de la vente.
2. Trois lots de terre situés dans le carré de cette ville, faisant face au passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti, désignés par les nos. 46, 47 et 48 sur un plan dressé par le fit architecte le 28 mars, 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 16 pieds 6 pouces face audit passage de la Bourse, sur 21 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.
3 Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant bourg Clouet, désignés par les lots nos. 1et 2 sur un plan dressé par ledit Depouilly le 3 avril 1836, et mesurant, au pied américain. le no. 1, 56 pieds 3 lignes face au fleuve, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de 303 pieds d'un côté et de 330 pds 2 pouces de l'autre, et le no. 2, 70 pieds 3 lignes face au fleuve, entre les mêmes rues, sur une profondeur de 299 pieds 4 lignes d'un côté et 295 pieds 9 pouces 4 lignes de l'autre, ensemble avec les bâtisses et circonstances respectives desdits deux lots.
4. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant habitation Nott, désignés par les nos. 1 et 2, sur un plan dressé par le même architecte le 1er. avril 1836, et mesurant chacun, au pied américain. 35 pieds 6 pouces face à la rue St. Ferdinand, entre les rues Cascalvo et des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur.
5. Et 7 actions de la presse à coton de la Levée.
Conditions: La propriété située rue Jefferson sera vendue à un crédit de 1 et 2 ans; les terrains face au passage de la Bourse, à un crédit de 6, 12 et 18 mois; les deux terrains face au fleuve, bourg Clouet, à un crédit de 1 et 2 ans, et les deux terrains rue Ferdinand a un crédit de 6, 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et quant aux actions, les conditions seront connues au moment de la vente.
Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 mai—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi 12 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett :
Une belle propriété située rue Bourgogne, no. 265, entre Dumaine et St. Philippe, consistant en une maison en briques et à un étage, couverte en ardoises, divisée au rez de chaussée en deux grandes salles séparées par une porte à coulisses, un grand corridor sur le côté, cave &c., au premier sont quatre chambres à feu d'environ 18 pieds sur 19, un grand cabinet, 2 galeries et un vaste grenier; et un balcon en fer sur toute la façade. Attenant à la maison, est une cuisine en briques et à étage, couverte en ardoises, divisée en 4 chambres à feu, 2 en bas et 2 en haut, une galerie, doubles laterines, haut et bas, bûcher &c. Il y a dans la cour qui est briquetée, un excellent puits et deux pièces à eau. Le terrain a 41 pieds de face, mesure française, sur 104 pieds de profondeur, et ouvre environ 10 pieds carré à gauche. Le tout d'après un plan qui sera exhibé au moment de la vente. La dite propriété a droit à 160 actions assurées dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, lesquelles seront vendues avec la propriété.
Conditions : l'acquéreur se chargera d'un emprunt de $9300 fait à la Banque des Citoyens et payable le premier avril 1837, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par Théodore Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 mai—3

LE Soussigné informe les personnes intéressées dans l'ouverture d'une rue projettée sur la propriété au faubourg des Religieuses, que la souscription ouverte depuis l'année 1835, pour l'ouverture de la dite rue, n'étant pas encore complette, la liste des souscripteurs sera encore déposée pendant dix jours chez Mr. Théo. Seghers, notaire ; et si après ce délai la somme convenue n'est pas faite, le dit projet de rue sera abandonné et considéré comme nul et non avenu.
P. A. GUILLOTTE.
Paroisse Jefferson, le 6 mai 1836. 9 mai—3

$25 de Récompense—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci devant appartenant à M McHugh, et ayant un drap depuis très longtemps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 28 à 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrière de la maison de M. Alex. Milne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombasine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, no 173, rue du Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

LE soussigné offre de recevoir des denrées et produits de l'Ouest en magasinage, à des prix avantageux, dans ses établissemens situés au faubourg Clouet ,qui sont vastes, en très bon état et très sûres. S'adresser sur les lieux.
20 mai—6 La. DE FERRIET.

TRAITES sur France, à vendre par
20 mai A. ST. GEORGES.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu jeudi 12 mai, à midi, à la Bourse Hewlett :
La négresse Diana, âgée d'environ 26 ans, depuis plusieurs années dans ce pays, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière dans le goût anglais; pleinement garantie.
Conditions: 12 mois de crédit. pour un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque.
Acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11 mai—2

PAR JONAS ROBESON.
Marchandises Sèches.

IL sera vendu aujourd'hui, 11 mai, à 10 heures, au no. 25, rue de Chartres.
Le fonds entier de marchandises d'un négociant qui se retire des affaires, formant un assortiment général de marchandises sèches
Aussi—1 caisse mousselines imprimées, 1 dito guingans roses à carreaux, 1 dito rubans satinées, 1 dito calicots et mouchoirs de fantaisie, voiles &c.
Conditions : comptant. 11 mai—1

PAR J B. BLACHE.

IL sera vendu mardi 17 du courant, à 11 heures du matin, au no. 118, rue de la Douane.
170 paniers fayence assortie convenable pour les marchés de la Nouvelle-Orléans, du Mexique et de l'Ouest. Conditions à la vente 11 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Cécile, négresse, âgée de 18 ans, gardienne d'enfans, garantie des vices et maladies prévus par la loi, elle est très forte.
Conditions : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 11 mai

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu Jeudi le 12 mai, si le temps est beau, et dans le cas contraire le premier jour de beau temps après le 12, à 10 heures, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un certain nombre d'esclaves de grand prix, appartenant à Wm. Brand. La plupart sont excellent ouvriers, tels que maçons, charpentier, peintres, vitriers et domestiques de maison. Leur propriétaire ne les offre en vente que parceque le mauvais état de sa santé le force à se retirer des affaires. Ces esclaves sont tous acclimatés; leur propriétaire les a choisis et achetés lui-même d'année en année, à des prix très élevés, en raison de leurs talens, de leurs adresse et de leur conduite régulière.

1. John, foreman, âgé de 36 ans, depuis 19 ans dans le pays, bon maçon, et entendant parfaitement la conduite des travaux d'une batisse, bon sujet.
2. Woods, bon maçon, âgé de 26 ans, depuis 15 ans dans le pays, parfait sujet.
3. Henry, maçon, âgé de 28 ans, depuis 7 ans dans le pays, bon sujet.
4. Lem, bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 13 ans dans le pays, parfait sujet.
5 Dawson, bon maçon, âgé de 23 ans, depuis 10 ans dans le pays, parfait sujet.
6. Felano, bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 9 ans dans le pays, parfait sujet.
7. Jupiter, bon maçon, âgé de 36 ans, depuis 6 ans dans le pays, bon sujet.
8. Henry Johnson, assez bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 5 ans dans le pays, parfait sujet.
9. Tom Steward, assez bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 6 ans dans le pays: il a travaillé de son métier depuis 4 ans; c'est un parfait sujet.
10 Frank, assez bon maçon, âgé de 18 ans, depuis 9 ans dans le pays, excellent sujet.
11. Nat, assez bon maçon, âgé de 22 ans, depuis 15 ans dans le pays, parfait sujet.
12. Reuben, assez bon maçon, âgé de 14 ans, créole, suivant son métier depuis 3 ans. bon sujet.
13 et 14. Tom & Lewis, jumeaux, assez bons maçons, depuis 3 ans dans le métier. Il n'y a jamais eu un meilleur choix d'esclaves dans le pays.
15. Parry, assez bon maçon, âgé de 16 ans, depuis 7 ans dans le pays, très bon sujet.
16. Bill Beef, assez bon maçon, âgé de 16 ans, depuis 7 ans dans le pays, très bon sujet.
17. Lewis, assez bon sujet, âgé de 15 ans, depuis 5 ans dans le pays, et travaillant de son métier, ainsi que les précédens oeul ves, depuis deux ans.
18. Noré, assez bon maçon, âgé de 16 ans, depuis 5 ans dans le pays, bon sujet.
19. Butler, assez bon maçon, âgé de 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, ayant été accusé de vol sans qu'on ait pû le prouver, du reste bon esclave
20. George Williams, assez bon maçon, excellent palfrenier et charretier, âgé de 23 ans, depuis 5 ans dans le pays, aimant à se promener le soir, ayant été accusé de vol, sans qu'on ait pû le prouver.
21. Henry Boling, âgé de 28 ans, depuis 14 ans dans le pays, excellent maçon, parti marron et maintenant à New-York, avant fait savoir que si on lui pardonnait il reviendrait, ce à quoi son maître n'a pas voulu consentir.
22. George Forest, très-bon travailleur, et assez bon maçon: âgé de 19 ans, depuis 9 ans dans le pays, bon sujet, et propre à garder un magasin ou un entrepôt, considéré comme fidèle et sobre.
23. Solomon, excellent charpentier, âgé de 31 ans, depuis 8 ans dans le pays, bon charretier.
24. George, excellent charretier, âgé de 21 ans, depuis 9 ans dans le pays, bon sujet.
25. John Sprague, bon charpentier, âgé de 20 ans, depuis 5 ans dans le pays; s'étant absenté deux fois de son travail, mais pas plus d'un ou deux jours, et étant revenu de lui-même, du reste bon sujet.
26. William, assez bon charpentier, âgé de 12 ans, depuis 6 ans dans le pays, ayant été accusé de vol sans qu'on ait pû le prouver, autrement bon sujet.
27. William Thomas, charpentier commun, âgé de 17 ans, depuis 17 ans dans le pays, excellent sujet.
28. John Johnson, charpentier commun, âgé de 21 ans, depuis 8 ans dans le pays, bon sujet, ayant une plaie aux talons, qui sera parfaitement guérie.
29. Nathan, assez bon peintre, âgé de 19 ans, depuis 5 ans dans le pays
30. Jefferson, bon travailleur, âgé de 15 ans, depuis 5 ans dans le pays, excellent caractère, mais il aime à se battre.
31. Toney, bon travailleur, âgé de 15 ans, depuis 4 ans dans le pays, excellent caractère.
32. Anderson, bon travailleur, âgé de 20 ans, depuis 7 ans dans le pays, d'un excellent caractère, mais attaqué de la poitrine.
33. Eley, très bon travailleur et charretier, âgé de 21 ans, depuis 7 ans dans le pays, d'un excellent caractère.
34. Alexandre, très bon domestique de maison, âgé de 16 ans, boit quelquefois, sain et robuste.
35. John Harris, travailleur, âgé de 14 ans, depuis 10 ans dans le pays, bon sujet.
36. Ben, travailleur, âgé de 19 ans, depuis 10 ans dans le pays, a eu les écrouelles, mais s'est toujours bien porté pendant les 2 dernières années, mauvais sujet.
37. Trim, nègre du Congo, bon charretier, âgé de 42 ans, depuis 26 ans dans le pays, boit quelquefois, autrement bon sujet.
38. Lewis, créole, parfait domestique de maison, s'entend à conduire le cabriolet, connait parfaitement la ville et les faubourgs, sans aucun défaut, excellent sujet.
39. Bracket, charpentier, adroit dans le soin des chevaux et des vaches et tous les travaux d'écurie, âgé de 53 ans, aime à boire, depuis 15 ans dans le pays, et
40. Kitty, femme de Bracket, âgée de 28 ans, depuis 19 ans dans le pays, excellente garde-malade pour un hôpital, s'entend à exécuter les ordonnances d'un médecin, bonne cuisinière et blanchisseuse. Le mari et la femme seront vendus ensemble. Leur propriétaire n'a jamais vu Kitty ivre; mais il sait qu'elle aime la boisson.

Conditions: Un crédit jusqu'au 1er Janvier, 1837, avec l'addition de l'intérêt à raison de 7 pour cent depuis le jour de la vente; les billets devront être souscrits et endossés à la parfaite satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à entier paiement. Dans le cas où aucun des dits billets ne serait pas payé à son échéance il portarait de ce jour intérêt à raison de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, sans toutefois que les acquéreurs puissent s'autoriser de cette clause pour retarder le paiement aux échéances. Aucune hypothèque ne sera exigée d'acquéreurs résidant à la campagne, pourvu que leurs billets soient endossés par deux bonnes signatures de la ville, ou qu'ils fournissent des valeurs que les banques recevront sans exiger l'endos du propriétaire. Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs que lorsque les actes de vente auront été passés et signés par les parties, et que les billets auront été remis et approuvés. 11 Mai—3

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Jeudi, 19 mai prochain, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez,

24 Lots de Terre

Situés sur le chemin de la Métairie ; lesquels se trouvent amplement décrits sur un plan dressé par Mr. Journot, architecte, et déposé à l'Arcade—Sur quelques uns de ces lots se trouvent quelques bâtisses, entr'autres UNE MAISON de maître, nouvellement bâtie

Cette propriété est trop bien connue pour nécessiter de plus amples descriptions : il suffira de dire que le chemin à coulisse de Nashville, qui la traverse, et le chemin en coquilles le long du nouveau canal, la mettent presque aux portes de la ville.

Condition :—Les acquéreurs se mettront au lieu et place des vendeurs, pour une somme de $ 1500 payable le 1er. mars 1839, et la balance payable à un et deux ans de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement : et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'au paiement final.

Les actes de vente, chez Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 avril—3

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Lundi, 16 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les terrains et bâtisses ci-après :
Sept terrains situés au faubourg Marigny, dans l'islet compris entre les rues Moreau, Marigny, Victoire et les Champs-Elysées, faisant face à la rue Moreau ensemble avec un passage faisant face à la rue Marigny et commun aux dits terrains, le tout conformément au plan qui sera exposé le jour de la vente.
4 terrains situés dans le dit faubourg Marigny, dans l'islet formé par les rues Grands Hommes, Marigny, Casacalvo et les Champs Elysées, faisant face à cette dernière rue des Champs Elysées, et désignés sous les nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan désigné par Joseph Pilié et dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.
Et 4 terrains situés dans le Nouveau faubourg Marigny, dans l'islet no. 20, faisant face aux rues Urquhart et Française, et désignés sur un plan dessiné par Joseph Pilié, et dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.
Les 7 terrains décrits les premiers seront vendus en un seul lot, ainsi que les 4 terrains décrits en second, ensemble avec les actions de la Banque des Citoyens auxquelles les dites propriétés ont droit, séparément et respectivement, savoir : les 7 terrains à 182 actions et les 4 terrains, à 160 actions.
Dans le cas toutefois où les dits terrains ne seraient pas adjugés en un seul et unique lot, ils seront vendus séparément l'un après l'autre, mais sans les actions de la Banque des Citoyens auxquelles ils ont droit.
Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 9 mai—7

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné déclare et informe le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter Pierre Jordan à partir de ce jour.
9 mai—3 SURETTE JORDAN.